



*Syndicat National de la DGFIP*

**FORCE OUVRIERE**

**Section de l'Aveyron**

[fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr)  
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/>

## **Compte-rendu du Comité Technique Local du 19 avril 2022.**

Ce CTL était entièrement consacré à l'utilisation du **fond pour l'amélioration des conditions de vie au travail**. Il fait suite aux réunions de travail entre OS qui ont eu lieu les 11/02/2022 et 25/03/2022. Ce CTL a été mis en place afin d'acter les dépenses listées lors des réunions préparatoires, éventuellement retirer celles qui n'entreraient pas dans la philosophie du fond, mais surtout leur donner un rang de classement.

Après la lecture des déclarations liminaires, la Direction a précisé que l'attribution d'un fond consacré aux conditions de travail était toujours mieux que rien. Évidemment, c'est même le minimum au vu des difficultés actuelles dans les services. Puis, le vif du sujet a été de voter pour ou contre les dépenses prévues et leur donner un rang de classement.

Les devis classés en derniers rangs ont vocation, soit à être supportés par le fond, soit à être pris en charge par le CHSCT, soit éventuellement par la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la DDFIP.

A l'unanimité, les OS dont FO-DGFIP 12, ont voté pour toutes les dépenses actées dans les réunions préparatoires et listées sur un tableau avec leur nature, le site concerné, le montant de la dépense prévue, le résultat du vote et le rang de classement. Après avoir décidé que toutes les dépenses devaient être engagées par le fond, comme le total dépassait le montant alloué de 41 834 euros, il a fallu les classer par importance.

Sans entrer dans le détail, toutes les dépenses relatives aux **espaces de détente** sur tous les sites devaient être priorisées, l'attribution d'un numéro suivait le déroulé du tableau ; mais toutes sont de même importance. Ont été classées en dernier les dépenses pouvant être prises en compte par le CHSCT. Simplement, si toutes les dépenses pouvaient être couvertes par le fond, elles seraient prises en charge plus rapidement. Or, le montant total des devis prévus dépasse de 4171 euros le budget alloué. Immanquablement, les dépenses en sus, à savoir : un séparateur (524,40 €), plus une cloison (460,30 €) pour le SIP de Villefranche ; ensuite, 3 mitigeurs pour Villefranche (1008 €) ; enfin 6 mitigeurs

pour la Direction (2834,40 €) : en principe, seront pris sur un budget autre, comme le CHSCT, à moins que la centrale accepte de tout financer, vu que dans certains départements les OS ont voté contre les dépenses proposées car n'entrant pas dans le cadre du fond.

FO-DGFIP 12 n'a pas manqué de rappeler que les agents attendent un peu plus qu'un simple fond de financement de travaux améliorant le cadre de travail. Une vraie reconnaissance salariale et l'arrêt des suppressions d'emplois leur conviendraient bien mieux.

En question diverses, la Direction a rappelé que les centres des finances publiques resteraient ouverts toute la journée le jeudi 19 mai 2022, jour limite de dépôt de la déclaration de revenus papier.



Les représentants FODGFIP-12.